



**DELIBERATION N° 26/038 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA RÉALISATION D'ÉTUDES MULTIMODALES POUR DE  
NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ENTRE CERVIONI ET U  
VISCUVATU  
CHÌ APPROVA A RIALIZAZIONE DI STUDI MULTIMUDALI PER NOVE  
INFRASTRUTTURE DI TRASPORTU TRÀ CERVIONI È U VISCUVATU**

**SEANCE DU 29 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Antonia LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Jean-Noël PROFIZI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Antoine-Joseph PERALDI  
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Elisa TRAMONI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Anna Maria COLOMBANI  
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Françoise CAMPANA  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Danielle ANTONINI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Louis GIANNECCHINI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Pierre GHIONGA  
M. Charles VOGLIMACCI à Mme Angèle CHIAPPINI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Flora MATTEI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie et notamment l'article L.1311-13 et suivants,
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 424-1 et suivants et R 424-24,
- VU** les délibérations n°15/235 AC du 2 octobre 2015 et n° 20/149 AC du 5 novembre 2020 de l'Assemblée de Corse portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la modification n°1 relative au rétablissement de la carte des ESA,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 portant approbation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transports 2026-2030,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** les fuseaux d'études routières de 2004 entre U Viscuvatu et A Penta di Casinca et entre A Penta di Casinca et Cervioni,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (38) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph

LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI

**N'ont pas pris part au vote (10) : Mmes et MM.**

Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le programme des études relatives au développement multimodal de nouvelles infrastructures de transports entre Cervioni et U Viscuvatu.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'arrêté de prise en considération de la mise à l'étude du projet multimodal entre Cervioni et U Viscuvatu en adaptant les 2 fuseaux actuels pour une durée de 10 ans.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir des parcelles par des actes passés en la forme administrative ou notariés, en vue de réserves foncières.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdits actes ou à donner délégation de signature à l'effet de signer les mêmes actes.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIALIZAZIONE DI STUDI MULTIMODALI PER NOVE  
INFRASTRUTTURE DI TRASPORTU TRÀ CERVIONI È U  
VISCUVATU**  
**RÉALISATION D'ÉTUDES MULTIMODALES POUR DE  
NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ENTRE  
CERVIONI ET U VISCUVATU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu.

Le Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transports (SRIT), volet transport du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), prévoit en effet dans son axe stratégique n°7 une extension du réseau ferré dans la plaine orientale. Cette extension est à étudier en regard des projets routiers sur l'ex-RT10.

### **I – L'EX-RT10 ENTRE U VISCUVATU ET A PENTA DI CASINCA**

La Plaine Orientale constitue le prolongement naturel de l'agglomération du « Grand Bastia » au Sud du Golu. Elle connaît une croissance urbaine importante, qui fait de l'ex-route territoriale n°10 entre Bunifaziu et U Viscuvatu l'un des axes structurants majeurs du réseau routier territorial.

Aujourd'hui, avec un trafic moyen journalier annuel de plus 17 000 véhicules par jour tous sens confondus au Nord de A Penta di Casinca, en constante augmentation depuis 20 ans (2% annuels), le tronçon de l'ex-RT10 entre A Penta di Casinca et U Viscuvatu est saturé.

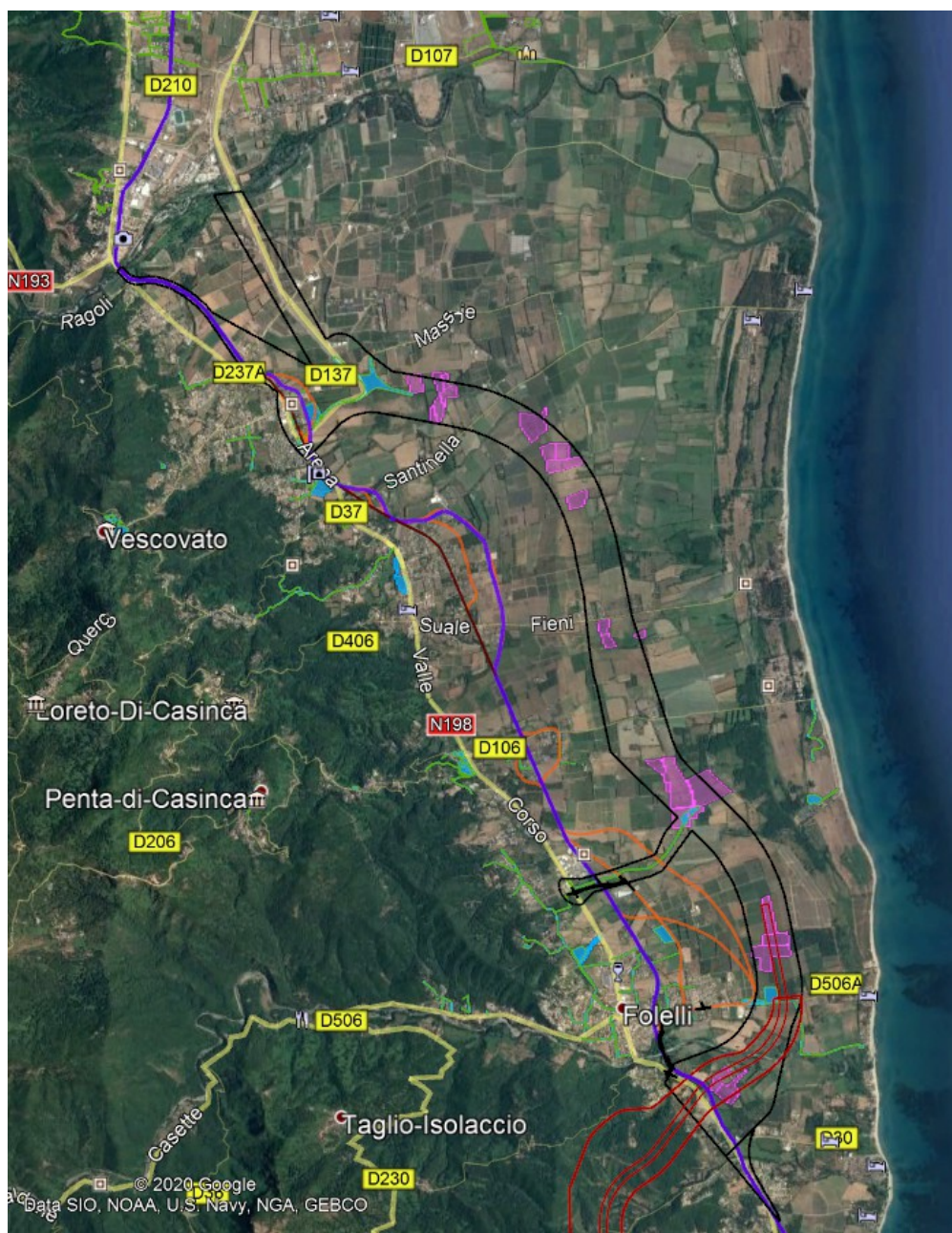
Sur l'ensemble de ce tronçon, l'ex-RT10 combine toutes les fonctions, de la voie structurante en passant par la desserte locale jusqu'à la voie d'accès à la parcelle.

C'est pourquoi le SRIT préconise (cf axe stratégique n°3) comme objectif final pour l'ex- RT10 « la création d'une voie nouvelle au Sud de U Viscuvatu », celle-ci devant venir « en complément de la future voie ferrée ».

Consciente de cette situation, l'ex-Collectivité territoriale de Corse puis la Collectivité de Corse ont mené des études routières, qui se sont concrétisées par la réalisation de la déviation des agglomérations de U Borgu, Lucciana et U Viscuvatu, ouverte en 2014, d'une part et par le lancement des études pour prolonger cette voie nouvelle sur 10 km jusqu'à se raccorder à l'ex-RT10 sur la commune de Tagliu è Isulacciu, d'autre part. Un fuseau d'étude a été réservé dès 2004, et intégré dans les PLU des communes traversées.

Parallèlement, une politique de constitution de réserves foncières a été menée par la Collectivité via la SAFER Corse concernant 110 hectares de terrains situés dans le fuseau d'études ou à proximité (en rose dans le plan ci-dessous). Cette politique de

constitution de réserves foncières est toujours active, l'Assemblée de Corse ayant renouvelé pour une durée de 5 ans par avenant le 26 octobre 2022 la convention avec la SAFER.



*Fuseau d'étude de 2004 entre U Viscuvatu et A Penta di Casinca*

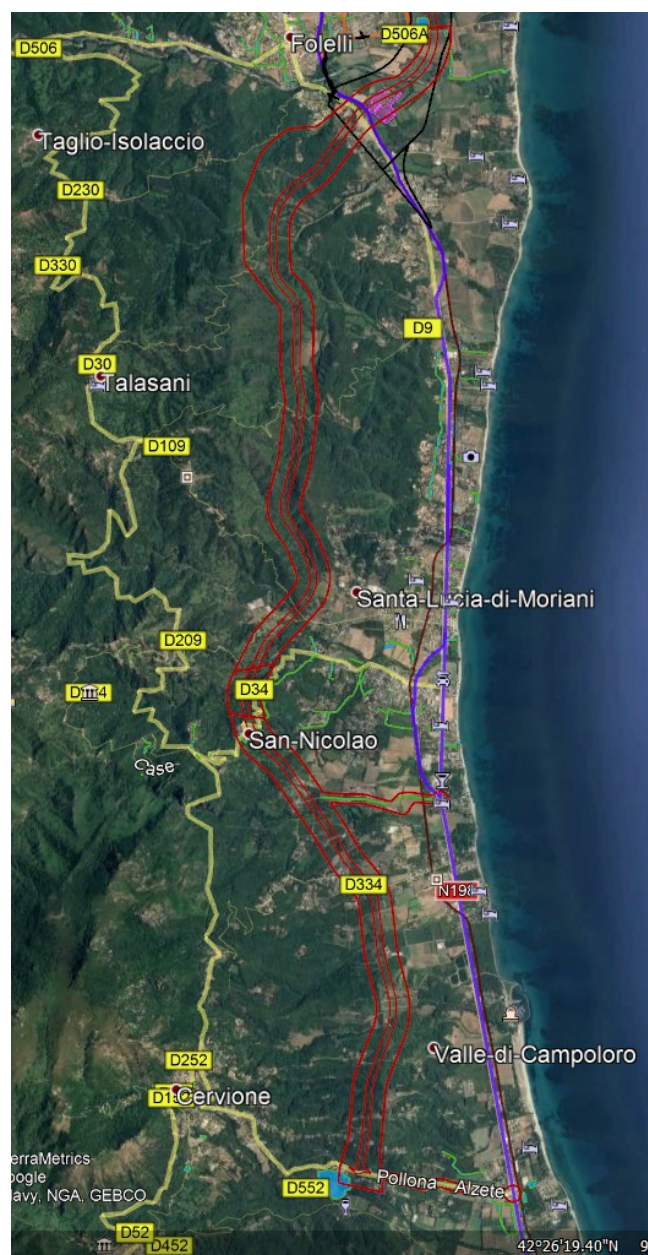
## **II – L'EX-RT10 ENTRE A PENTA DI CASINCA ET CERVIONI :**

En parallèle de l'avancement des projets de tronçons routiers entre U Borgu et U Viscuvatu d'une part et entre U Viscuvatu et Tagliu è Isulacciu d'autre part, l'ex-Collectivité territoriale de Corse s'est intéressée à la possibilité de doubler à long terme l'ex-RT10 entre Tagliu è Isulacciu et Cervioni.

En effet, si la situation est moins tendue sur l'ex-RT entre Tagliu è Isulacciu et Cervioni avec un trafic moyen journalier annuel de près de 11 000 véhicules par jour tous sens confondus, elle reste néanmoins préoccupante au giratoire entre l'ex-RT10 et l'ex-RD71 à Prunete, avec une croissance de trafic marquée (taux de croissance moyen annuel de 2,1%) et les mêmes problématiques qu'entre U Viscuvatu et Tagliu è Isulacciu :

- Une urbanisation qui se développe le long de l'ex-RT10 ;
- Un maillage insuffisant du réseau secondaire.

L'ex-Collectivité territoriale de Corse a donc réservé un fuseau d'étude en 2009, suivant un arrêté de prise en considération de mise à l'étude en date du 6 novembre 2009.



*Fuseau d'étude de 2009 entre A Penta di Casinca et Cervioni*

### **III - LA REPRISE DES ETUDES - DEFINITION D'UN PREMIER PROGRAMME**

Les projets routiers et ferroviaires n'ont pas été étudiés jusqu'à présent de façon concomitante.

Aussi, conformément à la stratégie définie dans l'axe 3 du SRIT, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conduire des études préliminaires avec une vision globale des différents modes de déplacement tout en respectant les objectifs du PADDUC.

Le programme pluriannuel des investissements 2026-2030 (PPI) approuvé en juillet 2025, a bien intégré la reprise de ces études dès 2026.

La création de nouvelles infrastructures de transport entre U Viscuvatu et Cervioni devra donc :

- viser un objectif raisonné de fluidification des déplacements par la route, et non une augmentation massive de la capacité routière ;
- être phasée avec le développement du train et des autres modes de transport en plaine orientale et une transformation de l'ex-RT10 en une desserte purement locale et apaisée.
- être accompagnée de mesures fortes pour contenir le développement de l'urbanisation autour de la nouvelle infrastructure routière, et donc la préservation des espaces stratégiques agricoles et des enjeux environnementaux ;
- être finançable par la Collectivité de Corse. Des nouvelles pistes de financement doivent être explorées dès les études préliminaires.

Cette nouvelle infrastructure devra être étudiée en partenariat avec les autres collectivités, les différents acteurs publics et économiques ainsi que la population. Un large recours à la concertation sera en conséquence prévu dès les études préliminaires.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de pérenniser et d'adapter les fuseaux d'études actuels entre U Viscuvatu et Cervioni pour de nouveaux modes éventuels de déplacement, afin de favoriser la multimodalité.

En conclusion, il est proposé :

**D'APPROUVER** le programme des études relatives au développement multimodal de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu,

**D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'arrêté de prise en considération de la mise à l'étude du projet multimodal entre Cervioni et U Viscuvatu en adaptant les 2 fuseaux actuels pour une durée de 10 ans.

**D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir des parcelles par des actes passés en la forme administrative ou notariés, en vue de réserves foncières.

**D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdits actes ou à donner délégation de signature à l'effet de signer les mêmes actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ARRETE / ARRESTATU N°**  
**DE PRISE EN CONSIDERATION DE LA MISE A L'ETUDE MULTIMODALE**  
**DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ENTRE CERVIONI**  
**ET U VISCUVATU**

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 424-1 et suivants et R 424-24,

**VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n°26/.... AC du .....2026 approuvant la mise à l'étude multimodale de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – La mise à l'étude multimodales de nouvelles infrastructures de transports entre Cervioni et U Viscuvatu est prise en considération conformément au fuseau d'études défini par les plans joints au présent arrêté.

**ARTICLE 2** – Il sera opposé un sursis à statuer d'une durée de deux ans à toute demande de travaux ou constructions de manière à préserver les terrains situés dans le fuseau d'études joint au présent arrêté dont l'utilisation serait susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet conformément aux articles L 424-1 et suivants et R 424-24 du code de l'urbanisme.,

**ARTICLE 3**

Monsieur le Préfet de Haute-Corse,  
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,  
Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des interconnexions, transports, mobilités et infrastructures,

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

Monsieur le Maire de Cervioni

Monsieur le Maire de A Valle di Campulori

Monsieur le Maire de Santa Maria Poghju

Madame la Maire de Santu Niculaiu

Monsieur le Maire de Santa Lucia di Muriani

Monsieur le Maire de Poghju è Mezana

Monsieur le Maire de Talasani

Madame la Maire de Tagliu è Isulacciu

Monsieur le Maire de A Penta di Casinca

Monsieur le Maire de U Castellà di Casinca

Monsieur le Maire de Sorbu è Ocagnanu

Monsieur le Maire de A Venzulasca

Monsieur le Maire de U Viscuvatu

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Fait à AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse,

